



CAMP JOUR PISCINES PARK PIERREFONDS 2019 INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

AUCUN REMBOURSEMENT : **Aucun remboursement** ne sera effectué sauf pour des raisons médicales ou cours d'été (Une preuve écrite sera exigée). Nous devons considérer les frais fixes déjà engendrés lors des réservations liées à la programmation et de l'embauche du personnel.

TARIFICATION : 99\$ par semaine ou 25\$ par jour.

MODES DE PAIEMENT (non-remboursable) : Comptant ou chèques – cheque postdater accepter max. 15 juin 2019.

COMPTES: Tous les membres doivent avoir un compte en règle pour pouvoir inscrire leurs enfants au programme du camp.

CHÈQUES SANS PROVISIONS : Des frais de 30 \$ seront appliqués aux paiements effectués par chèques sans provisions.

N.B. L'enfant sera retiré du camp jusqu'à la réception d'un paiement comptant.

SERVICE DE GARDE : Un service de garde est offert de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00.

Semaine complète = 35 \$ / semaine Matins = 15 \$ / semaine Soirs = 20 \$ / sem.

Occasionnel = 4\$ /heure 1\$ / minute(s) de retard

Les enfants qui se présentent 6 minutes avant 8 h 30 ou après 16 h 30 doivent payer pour une demi-heure.

ABSENCE/ DÉPART : Il est important de prévenir l'administration des CAMPS DE JOUR le plus tôt possible pour l'informer de l'absence de votre enfant en composant le 514-696-1139. **Les journées d'absence ne sont pas remboursables.**

Les enfants qui devront quitter le parc seul **avant 16 h 30** devront fournir une **preuve écrite des parents.**

CHANGEMENT DE SEMAINES : Tout changement de parc ou de semaines doit être fait par l'administration.

Nous vous accorderons ce changement dans la mesure du possible. Veuillez prendre note qu'un frais de 10\$ par changement sera demandé après le 15 juin. Les semaines non-utilisées sont non-transférables pour un autre enfant.

PERTUBATION DU GROUPE : Les parents seront avisés de tous comportements inappropriés de leur enfant (agressivité, mauvais langage, etc). Advenant aucune amélioration après cet avertissement, la direction se réserve le droit d'expulser du programme un enfant qui perturbe le groupe et met la sécurité de celui-ci en cause. 20% du montant ainsi que les frais d'inscription seront retenus si un remboursement est accordé.

OBJETS PERDUS ET/OU VOLÉS : Les camps de jour ne sont pas responsables des objets perdus et/ou volés sur les sites des camps de jour. Nous suggérons d'identifier tous les objets et vêtements de votre enfant. Tous les objets de valeur doivent être laissés à la maison. Aucuns jeux, MP3, cellulaire ou tous autres objets ne devraient être apportés au camp.

NOURRITURE : Pour des raisons d'allergies, aucun dîner ou collation ne devra être préparé avec du beurre d'arachides ou traces d'arachides, noix et poisson.

JOURNÉES DES CAMPS : 5 jours semaine sauf les 2 premières semaines de l'été 4 jour semaine.

Le présent document est un contrat et a une valeur légale